

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 13 février 2023**

**CD20230213\_30  
id. 645**

*Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ).*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**SECTORISATION SCOLAIRE -  
COLLÈGES DE LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

---

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales » entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, a confié aux Départements la définition des secteurs de recrutement des collèges.

Dans ce cadre, le Département arrête, après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

En 2019, les secteurs de recrutement des collèges Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin ont été modifiés afin de prévoir une forte augmentation des effectifs au collège Pierre Flamens.

Cette tendance est aujourd'hui inversée. Le collège Pierre Flamens (capacité de 480 ; effectif lors de la rentrée 2022 : 417) a accusé une perte de 53 élèves à la rentrée 2022, engendrant la fermeture d'une classe de 6<sup>ème</sup>, passant de 4 à 3 divisions.

Les prévisions réalisées pour la prochaine rentrée confirment cette fragilisation des effectifs du collège Pierre Flamens alors que le collège Jean de Prades (capacité de 730 ; effectif lors de la rentrée 2022 : 733) conforterait voire augmenterait le nombre de ses élèves.

Ces prévisions amènent donc le Département à revoir son secteur de recrutement à l'échéance de la rentrée scolaire 2023.

Après concertation avec Monsieur le Maire de Castelsarrasin et ses services ainsi qu'avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, il est proposé de modifier ainsi la sectorisation des collèges Pierre Flamens et Jean de Prades :

- les élèves résidant sur le secteur de l'école des Cloutiers, précédemment affectés au collège Jean de Prades, seront rattachés au collège Flamens.

Il est précisé, que pour la rentrée de septembre 2023, cette modification concernera uniquement les élèves entrant en 6<sup>ème</sup>.

Cette modification a été présentée le 25 janvier 2023 au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) afin de recueillir son avis consultatif en amont de la réunion de ce jour. La proposition a reçu un avis favorable.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales »,

Vu l'avis favorable du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) réuni le 25 janvier 2023,

Vu l'avis de la 3ème commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, le principe de modification de la carte scolaire des collèges publics Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023,
- Approuve le rattachement des élèves résidant sur le secteur de l'école des Cloutiers au collège Pierre Flamens à Castelsarrasin, étant précisé que seuls les enfants entrant en 6<sup>ème</sup> seront concernés dès la rentrée de septembre 2023,
- Autorise Monsieur le Président à engager, au nom et pour le compte du Département auprès de l'ensemble des institutions concernées, les démarches afférentes.

Adopté à l'unanimité.

*M. Bésiers ne prend pas part au vote, en sa qualité de maire de Castelsarrasin.*

Le Président,

Michel WEILL